

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 95 (1969)
Heft: 9: SIA spécial, no 3, 1969: 71e Assemblée générale de la Société des ingénieurs et architectes

Artikel: Pour une nouvelle définition du rôle des sociétés professionnelles
Autor: Décoppet, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-70232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Unzuverlässigkeit des Gewerbetreibenden in bezug auf diesen Gewerbebetrieb durtun. »

En 1960, cette règle a été étendue à l'ensemble des arts et métiers.

3.2 La solution de la CEE

Pour arriver à concilier des points de vue différents, on demande généralement à chacun une concession et on conclut par un compromis. Nous le savons bien, nous autres Suisses qui sommes passés maîtres dans l'art du compromis.

La Commission de la CEE n'a pas fait autrement, elle a prié les uns de bien vouloir accepter une extension de la notion d'architecte et les autres d'élever le niveau des conditions d'exercice de la profession. La solution envisagée tient en deux points essentiels :

1. La formation scolaire de l'architecte doit s'achever par des études universitaires. Ce principe entraîne les innombrables difficultés de l'équivalence des diplômes. Chaque nation, bien évidemment, entend avoir les meilleures écoles du monde. Il convient de féliciter les spécialistes européens qui ont réussi à établir des règles valables susceptibles d'aider à surmonter tous les obstacles. La valorisation des académies allemandes des beaux-arts et des écoles Saint-Luc de Belgique s'est avérée très délicate. Il est regrettable que ces écoles aient obtenu la consécration universitaire, alors qu'elles ne le méritent pas. Je souligne aussi le fait que les écoles techniques supérieures allemandes (ETS) n'ont pas été admises à ce niveau.
2. La formation par la pratique doit être reconnue, en ce sens que l'exercice de la profession doit être concédé aux titulaires de certificats scolaires non universitaires et aux autodidactes qui apportent la preuve de leurs capacités devant une commission d'experts. Ce contrôle devrait se faire sous la forme d'une défense d'esquisse du projet.

Telle est la voie sur laquelle s'engage la CEE pour régler le libre exercice de la profession d'architecte. N'est-ce pas exactement celle que nous avons choisie en Suisse par l'institution du Registre suisse des architectes ? Il est remarquable, en effet, que les résolutions préparées par l'Europe des Six ne soient qu'un reflet sur un territoire plus vaste des décisions prises chez nous par les associations professionnelles intéressées.

4. Conclusion

Il faut conclure, j'ai déjà passablement abusé de votre attention. Le sujet n'est pas épuisé certes, j'ose néanmoins espérer que mon exposé vous aidera à mieux saisir la complexité du problème de l'exercice de la profession d'architecte.

Vous retiendrez que la conception de la profession qui se développe en Suisse correspond parfaitement à celle qui se dégage sur le plan européen dans le cadre de la CEE en particulier. La profession d'architecte est à considérer comme profession libérale de niveau universitaire, mais ouverte à la promotion par la pratique. La formation pratique constatée par une commission d'experts doit permettre d'exercer aux autodidactes et aux titulaires d'un certificat d'une école moyenne qui ont acquis par l'expérience de chaque jour les qualités nécessaires.

Une telle réglementation de l'exercice de la profession d'architecte ne doit pas être considérée comme une tentative de protection de priviléges, mais comme un impératif du moment. L'essor extraordinaire des sciences et des techniques révolutionne aussi l'art de construire, les structures traditionnelles du secteur du bâtiment éclatent, le besoin de spécialistes compétents devient toujours plus urgent. Si le Tribunal fédéral estime que la formation moyenne suffit pour l'architecte, il méconnaît la réalité d'aujourd'hui. Il faut hélas regretter que le canton de Vaud n'ait pas su en montrer l'évidence.

L'institution des registres suisses, par son ouverture et son sens de la promotion des valeurs, répond aux besoins de notre temps, j'en ai fait la preuve. Il faut donc espérer qu'elle jouera toujours plus de l'appui des autorités et de la population. Ceux qui la combattent le font malheureusement trop souvent au nom d'intérêts égoïstes. Bien sûr, tout n'est pas encore parfait, il est d'ailleurs impossible dans une matière où des intérêts contradictoires s'affrontent de contenter tout le monde. Elle apparaît cependant comme une solution équitable qui donne à chacun sa chance. Il y a beaucoup d'autres professions qui pourraient utilement s'en inspirer.

POUR UNE NOUVELLE DÉFINITION DU RÔLE DES SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES

par A. DÉCOPPET, architecte FAS-SIA, Lausanne.

Il est évident que je crois à la nécessité des sociétés professionnelles (SIA, mais aussi FAS, UIA : Union internationale des architectes, par exemple). Toutefois, d'entendre autour de moi des remarques, des critiques, parmi les jeunes architectes notamment, mais aussi venant d'autres milieux (non professionnels), j'ai pu imaginer les idées d'un autre, à notre sujet, telles qu'un de mes amis pourrait l'écrire dans une lettre intime; lettre imaginaire que je soumets à la réflexion de chacun :

Mon cher quadragénaire,

Jetons bas le masque ! Toi, contestataire autrefois, comment peux-tu t'accorder honnêtement de la si-

tuation professionnelle d'aujourd'hui, et plus particulièrement de l'engourdissement de sociétés d'architectes comme la SIA, et, dit-on, la FAS ? Que reste-t-il des brèves flambées du CEA (Cercle d'étude des architectes diplômés de l'EPUL) d'il y a quinze ans ?

Il n'est parfois pas inutile de consulter la *vox populi* pour savoir où se situer dans l'échelle des valeurs, et pour reconnaître à quel point un gouffre s'est creusé entre la réalité et l'idée que se fait d'elle-même une profession. Or sur ce plan, chacun le sait, nous autres architectes sommes exposés à trois critiques « à l'emporte-pièce » :

— nous ne respectons jamais les délais ;

72.007

O.I. 8/11

- nos devis se révèlent toujours trop optimistes.;
- nous utilisons l'architecture pour nous ériger des monuments personnels.

Je te sais assez averti pour ne pas tomber dans la polémique en répondant à ces critiques de façon tout aussi rudimentaire et peu nuancée. Tu préféreras peut-être cette autre politique, dite de l'autruche, dont on prétend qu'elle cache sa petite tête dans le sable pour ne pas voir la réalité. Mais, bon Dieu, ce que nous devons faire, c'est dresser un inventaire urgent des lacunes que révèle la pratique de la profession. C'est, je t'assure, la condition fondamentale à remplir pour que nous quittions enfin notre « superbe isolement », pour nous intégrer peut-être un jour dans une économie remuante par essence où les problèmes sont toujours plus complexes et l'imbrication des diverses activités sans cesse plus prononcée.

Ainsi se pose aujourd'hui la responsabilité de l'architecte, et, j'en suis convaincu, de toutes les professions techniques de niveau universitaire. Mais revenons aux lacunes dans l'exercice habituel de la profession d'architecte. Ces lacunes se situent sur trois plans complémentaires qui, en pratique, s'associent :

- la prospection et la recherche de mandats ;
- l'organisation et la gestion ;
- la conception architecturale.

Je les séparerai ici, parce qu'elles ne peuvent pas être analysées de la même façon.

a) *Prospection et recherche de mandats*

A l'heure actuelle, l'architecte se fait une clientèle principalement par le jeu des relations personnelles. Le code SIA lui en fait d'ailleurs une obligation. Notre profession n'a donc aucune connaissance des techniques de promotion, de relations publiques ou de propagande d'emploi courant dans tous les autres domaines, en particulier dans la vente du secteur tertiaire — celui des services (aviation, chemins de fer, banques, etc.). S'il est compréhensible que cette discrétion soit observée par le corps médical (quand bien même elle facilite grandement la tâche des charlatans), on peut émettre des doutes quant à son opportunité pour notre profession dont les responsabilités se situent sur les plans économique, social et collectif, avec un effet de longue durée qui justifierait pleinement — pour le maître de l'ouvrage — un choix fondé sur un volume d'informations et d'avis aussi étendu que possible. N'est-ce pas dès lors raisonnable de penser que nos professions seront appelées un jour à faire connaître les services qu'elles rendent selon les techniques propres à une économie de marché fondée sur les vertus de l'information ouverte et généralisée ?

b) *Organisation et gestion*

On constate trop souvent chez l'architecte une incapacité à juger de la portée réelle des clauses d'un contrat, des limites de sa responsabilité par rapport aux autres spécialistes participant à un mandat. On relève aussi trop souvent une méthodologie déficiente pour l'élaboration rigoureuse du programme.

Sur le plan de la gestion proprement dite, l'architecte ignore généralement la délégation des tâches ; il est réfractaire à l'étude du calendrier (planning) ; il s'affraie de l'idée de coordination et de contrôle du travail, ainsi que de la relation entre l'envergure de l'étude et la

productivité de son agence. Le contrôle qualitatif et financier de l'étude est insuffisant. Une trop grande improvisation marque aussi l'établissement des négociations et de la collaboration avec le maître de l'ouvrage. Sur le plan des premiers devis, tu le sais bien, les méthodes grossières de calcul sont totalement inadaptées à l'importance économique croissante des projets, à l'évolution des techniques de construction.

Dans le secteur financier, l'architecte se charge encore trop souvent de tâches pour lesquelles il n'est pas préparé, qui dépassent le cadre de sa fonction et de sa responsabilité. Pour le contrôle de l'exécution, on peut dire qu'il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode rigoureuse permettant de surveiller, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le respect des normes et des conditions spéciales définies à la commande. Tout contrôle ne se fait pratiquement qu'à la fin des travaux (ou des tranches de travaux), où son effet ne peut en aucun cas être préventif — dirait La Palice.

Pour les appels d'offres, une base homogène de comparaison fait défaut aujourd'hui encore ; pas d'harmonisation des divers éléments d'information reçus ; enfin, situation incroyable, il y a rarement exploitation des résultats, des statistiques et de la documentation pour obtenir, par réintroduction dans les circuits, une amélioration constante des techniques et de l'efficacité.

c) *La conception architecturale*

A l'heure actuelle et en règle générale, l'architecte se situe lui-même — au monde entier — dans le cadre d'une fonction à laquelle il est enclin à donner valeur de mission, à caractère ésotérique, capable de façonnner une image nouvelle et plus belle de la vie. Pour une part non négligeable, cette position fortement introvertie est le résultat d'un enseignement fondé sur une conception à teneur dominante d'art et de technique. L'architecte pense faire un travail de synthèse en abordant quelques spécialistes auxquels il pose quelques questions ; des questions généralement dirigées en fonction de la conception fondamentale qu'il se fait, subjectivement, sur le plan architectural. Il y a en quelque sorte projection brève et superficielle sur des partenaires occasionnels (ramenés pratiquement au rôle de paroi réfléchissante plantant un décor convenant au meneur de jeu) d'éléments d'une idée architecturale naissant par autosynthèse subjective. Ce que l'on nomme « synthèse » n'est donc en définitive qu'une analyse personnelle étayée par quelques sondages rapides plus ou moins objectifs. Le grand danger de ce mode de faire est d'aboutir « à de l'esthétique » attribuée à une utilisation au lieu de créer un ouvrage adapté avec toute la rigueur nécessaire aux besoins (sous tous les aspects) de l'utilisateur.

Tout au contraire, l'architecte devrait être en mesure de s'ouvrir entièrement et sans restriction à tous les aspects de la définition du mandat (facteurs socio-économiques, scientifiques et techniques, fonctionnels, esthétiques) ; non pas en qualité d'esprit universel maîtrisant à lui seul l'ensemble des problèmes, mais bien de coordinateur, d'animateur capable de faire appel efficacement à tous les spécialistes des domaines entrant en ligne de compte. Son travail de synthèse devrait donc être le résultat tout naturel d'une étude groupant les spécialistes qu'exige le projet.

Que faire pour sortir de cette situation ?

Est-il nécessaire d'en sortir, du reste, à l'heure où les entreprises générales et les sociétés de gestion et de surveillance vont prendre la relève ? Théoriquement du moins, il me paraît possible d'éliminer ces lacunes en agissant sur trois plans :

- de façon autonome, indépendante, dans chaque bureau d'architecte par l'organisation, l'auto-formation, la sélection de collaborateurs particulièrement compétents et conscients de la portée de ces problèmes ;
- par un effort de conversion profonde de l'enseignement de l'architecture dans nos hautes écoles (ce qui ne peut pas donner de résultats immédiats) ;
- par un effort collectif à l'échelle du groupe professionnel.

Nous voici donc au cœur même du problème ; or la question qui se pose est de savoir si les groupements professionnels dont tu t'occupes, auxquels tu appartiens peuvent produire cet effort collectif, si ces groupements professionnels sont — de par l'organisation, la structure, l'attitude — en état de jouer ce rôle actif débouchant sur la régénération de la fonction.

Le professeur Schaller définissait à peu près ainsi, à un récent séminaire de la SVIA/FVE, la naissance et la fonction réelle des groupements professionnels : se sentant seul et faible face à l'économique, l'homme cherche « naturellement » le groupe capable de défendre ses intérêts. Fondamentalement, l'objectif des sociétés professionnelles est donc de défendre des positions acquises, au risque évident de ne pas tenir compte des réalités d'une évolution constante. On nous rétorquera que les responsables de nos groupements ont conscience de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, qu'ils font de grands efforts pour convertir les groupements professionnels en instances offrant des services réels aux membres ; cela avec beaucoup de bonne volonté, en abordant, avec les moyens du bord, les problèmes que posent l'exercice de la profession, la formation de l'architecte et la recherche dans le domaine du bâtiment.

Or nous devons nous poser honnêtement la question de savoir si l'on ne fait pas qu'entretenir et aménager l'abcès, en multipliant les commissions, en organisant des activités aussi nombreuses que stériles. Car, finalement, la grande majorité des participants ne réagit-elle pas par l'unique réflexe de défense répondant à l'objectif premier du groupement professionnel, ce qui se manifeste en particulier par l'éternelle fuite dans les considérations éthiques ; on se réfugie donc de préférence dans l'hypocrisie, face à une situation que l'on cherche à freiner dans son évolution, au lieu de donner le sérieux coup d'accélérateur qui, peut-être, régénérerait le tout ; le traditionnel « place aux jeunes » n'ayant jamais rien résolu, d'autre part. En pratique — et tout en se grisant de formules apparemment agressives — on se refuse à ouvrir le jeu, à informer réellement, ne serait-ce qu'en faisant usage réaliste de données statistiques. En un mot, on se berce de l'illusion de pouvoir utiliser des

outils anciens et démodés pour maîtriser des problèmes nouveaux. C'est une attitude observée dans tous les domaines de la vie. L'histoire nous apprend par exemple qu'on ne parle jamais autant de liberté que lorsqu'on l'a perdue, le plus souvent par manque d'attention ; ou pour n'avoir pas su faire ce qu'imposait à un certain moment son rapport réel avec les dangers et le dynamisme d'une époque déterminée. C'est ce qu'exprimait récemment M. Ch. Ducommun, de la Direction générale des PTT, en affirmant que les groupements professionnels s'occupent de la situation réelle lorsqu'il est trop tard et qu'ils sont alors hors d'état d'y changer quoi que ce soit. Je sais parfaitement ce que ces propos peuvent avoir de choquant. Nombreux sont sans doute tes amis qui se demandent s'il faut vraiment risquer de laisser quelques dizaines de mécontents (même si on leur reconnaît une certaine clairvoyance) déranger les habitudes de plusieurs milliers de défenseurs (passifs mais solides) de « l'ordre établi ». On peut même se demander s'il est judicieux de changer, voire de bouleverser nos structures corporatives — ne serait-ce que par crainte des répercussions sur l'économie nationale. Et puis pourquoi les « clairvoyants » n'ont-ils pas le courage d'agir ? Sur ce point, je peux affirmer sans risque de me tromper que la réalité, le monde, évoluent avec ou sans nous. Avec, tôt ou tard, une crise grave, une cassure et finalement l'apparition de formes et de structures nouvelles remplaçant inexorablement celles qui se sont sclérosées par processus — en soi naturel — de vieillissement. Admets-tu la normalité de ce processus ?

L'évolution est le trait fondamental de toute forme de vie ou d'activité. Elle est — ayons l'honnêteté de le dire — en contradiction évidente avec la plupart de nos règles, mais surtout avec notre état d'esprit et notre attitude première ; ne cherchons-nous pas toujours à maintenir aussi longtemps que possible une situation confortable, respectueuse de nos habitudes, mais condamnée par définition ? Je suis convaincu que des problèmes nouveaux ne peuvent être maîtrisés que par des instances, des structures entièrement nouvelles et, surtout, sous l'impulsion d'un esprit tout différent.

Alors, au risque d'être violemment traité pour tenter ainsi de ramener le problème à sa dimension essentielle par une totale remise en question, j'estime qu'un groupement professionnel se doit de concevoir sa fonction et ses structures dans la seule perspective d'une évolution constante. Toute forme d'activité ou d'organisme doit donc avoir en elle le germe d'une constante transformation. Tant il est vrai qu'il n'y a de vraiment stable que le mouvement et la mutation, dynamisme implacable de tout ce qui participe à la vie sous toutes ses formes.

Mon cher vieux contestataire, le jazz de ta jeunesse ne suffit plus. Le professeur Schaller avait raison, dans son constat de décès socio-économique : le passé beau et glorieux de notre profession aura servi à sacrifier l'avenir, l'habitat du XX^e siècle (industriel) contre la nostalgie des Prix de Rome...